

En Gestion Locative HV IMMO prend en charge :

- Gestion Administrative

- Envoi des quittances de loyers, avis d'échéance
- Envoi compte rendu de gérance conformément à l'article 66 du décret n°72678 du 20/07/72
- Mise en place du mandat de gestion
- Circuit arrivée/départ du locataire : Etat des lieux, bail, acceptation et contrôle validité du congé, décompte locatif en fin de bail,

- Gestion Comptable

- Encaissement des loyers et charges
- Gestion et paiement des charges de copropriété
- Edition de l'aide à la déclaration fiscale
- Justification et régularisation des charges locataires selon liste entretien et réparations locatives et charges récupérables
- Reversement des fonds perçus au propriétaire

- Gestion Juridique

- Gestion des sinistres : déclaration de sinistre, présence aux expertises, encaissement des indemnités et reversements. Mise en œuvre de travaux de réfection sur devis, suivi de l'intervention, contrôle et règlement.
- Gestion des contentieux

- Gestion technique du bien

- Maintenance du logement : petit entretien, entretien courant et travaux

6% HT + TVA en rigueur
= 7,2% TTC du loyer Charges Comprises
Garanties Loyers Impayés : 1,8 % TTC du Loyer

Prix maximums des prestations assurées :

HONORAIRES DE TRANSACTION		
PRESTATIONS PROPOSEES	HONORAIRES TTC (20%)	
VENTE(1)	MODALITES	A LA CHARGE DU
Tous types de transactions (de 0 à 100 000 €)	6 000€ TTC	Vendeur
Tous types de transactions (à partir de 100 001 € à 300 000 €)	6% TTC	Vendeur
Tous types de transactions (à partir de 300 001 €)	5% TTC	Vendeur
AVIS DE VALEUR	150 € TTC	
LOCATIONS		
Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art,5)		
Entremise de négociation	Vendeur 0 €	Bailleur
Visite, constitution du dossier locataire, rédaction bail, Etat des lieux (2)	90% du loyer hors charges 90% du loyer hors charges	Bailleur Locataire
Locaux commerciaux		
Négociation	15 % du loyer annuel TTC	Preneur
Etat des lieux	3 €/m ²	Preneur
Rédaction de bail	200 €	Preneur
Locaux professionnels		
Négociation	1 mois de loyer mensuel TTC	Preneur
Etat des lieux	3 €/m ²	Preneur
Rédaction de bail	200 €	Preneur
HONORAIRES DE GESTION		
PRESTATIONS PRINCIPALES A LA GESTION	HONORAIRES TTC (20 %)	
Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 1989)	7,2 % du loyer mensuel Charges comprises	
Locaux meublés	7,2 % du loyer mensuel Charges comprises	
Locaux commerciaux	7,2 % du loyer mensuel Charges comprises	
Locaux professionnels	7,2 % du loyer mensuel Charges comprises	
Autres locaux (viager, garage, entrepôt)	7,2 % du loyer mensuel Charges comprises	
Immeubles entiers	7,2 % du loyer mensuel Charges comprises	
Garantie loyers impayés et détériorations immobilières (en sus de honoraires de gérance)	1,80 % du loyer mensuel charges comprises	
Prestations particulières (rédaction bail, état des lieux, frais de dossier contentieux locataire)	Sur demande et devis	

La remise d'une note est obligatoire

1 : Maison, appartement, terrain, immeuble, viager, parts de sci, fonds de commerce, garage

2 : Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire

Honoraires 2022